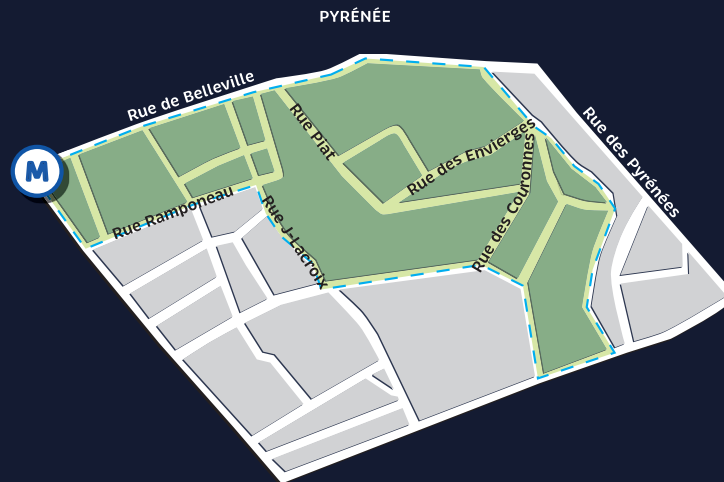


## Les correspondants de nuit veillent sur votre quartier :

QUARTIER PIAT / FAUCHEUR / ENVIERGES /  
CASCADES  
20<sup>e</sup> arrondissement



## Quand pouvez-vous faire appel à eux ?

Les correspondants de nuit  
sont présents dans votre quartier  
de 14 h à 22 h du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril  
de 16 h à minuit du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.  
En cas de besoin, ces horaires peuvent être  
ponctuellement étendus.

VOUS POUVEZ LES JOINDRE AU :

**01 40 18 78 98**

RENSEIGNEMENTS

MAIRIE DE PARIS

Direction de la prévention et de la protection

1, place Baudoyer  
75004 Paris

TOUTE L'INFO  
au 3975\* et  
sur [PARIS.FR](http://PARIS.FR)

\*Prix d'un appel local à partir d'un poste  
fixe sauf tarif propre à votre opérateur

© Sophie Robichon / Mairie de Paris

# PARIS

tranquillité

## CORRESPONDANTS DE NUIT

MAIRIE DE PARIS  
CORRESPONDANT DE NUIT

## Une équipe qui veille sur votre QUARTIER

# CORRESPONDANTS

## DE NUIT

### Qui sont-ils ?



Des agents de la Ville de Paris assurent une présence préventive et apaisante sur l'espace public chaque jour de 16 h jusqu'à minuit.

### Quelles sont leurs missions ?

#### ▶ Médiation sociale

La prévention et la résolution des «petits» conflits entre usagers de l'espace public, (nuisances sonores, rappel à la règle face à un comportement incivique, etc.) et entre voisins (nuisances, occupation de parties communes...)

@#!\* #@!\*



Conflits de voisinage

#@!\*



Conflits sur la voie publique



Prévention des nuisances et des incivilités

#### ▶ Veille sociale

Assistance et orientation des personnes en situation de grande fragilité (violences intra-familiales, mineurs en errance, sans domicile fixe...) vers les services compétents (les services de police, les services sociaux, les associations spécialisées, l'unité d'assistance des personnes sans abri de la Ville de Paris)



#### ▶ Veille technique

Relevé des difficultés rencontrées sur l'espace public (voirie, propreté et salubrité) et dans Les équipements municipaux



Transmission immédiate aux services concernés



Suivi quotidien des signalements

